



CONVOCATION

Compte rendu du Conseil municipal
du lundi 24 février 2014 à 18h00 en Mairie.

Excusés : Lionel Dominici. Elisabeth FUKSA-ANSELME

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARVAN

Le Conseil municipal approuve le projet des nouveaux statuts de la communauté de communes de l'Arvan concernant la compétence « élaboration, approbation, suivi et évaluation d'un SCoT dans l'objectif de transférer cette dernière au Syndicat de Pays de Maurienne et demande à Monsieur le Préfet d'arrêter la modification des statuts de la Communauté de Communes.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil municipal débat sur les orientations budgétaires.

SUBVENTIONS

Le conseil accorde une subvention de 50 € pour un voyage scolaire (1 élève) et de 300 € pour la ligue contre le cancer (rando ligue du 1er mars 2014)

Saint-Pancrace, le 24 février 2014

Le Maire,
Robert TRUCHET